



MICROFICHE N°

00010

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

CNA/00010



PROJET DE PROMOTION DU SECTEUR
CEREALIER

Février 75

PROJET DE PROMOTION DU SECTEUR CÉRÉALIER

Le secteur céréaliier est l'un des secteurs de la production agricole les plus importants.

Il occupe une superficie importante et procure un grand nombre d'emplois.

La production de ce secteur a toujours préoccupé les responsables de l'Economie Tunisienne, le but étant la satisfaction de nos besoins en produits céréaliiers. Nombreux encouragements ont été consentis tant sur le plan de l'aide à l'emploi rationnel des moyens de production que sur celui de la recherche de nouvelles variétés plus productives.

Malgré ces interventions, la production reste encore inférieure aux besoins du pays. Pour combler ce déficit, la Tunisie a toujours eu recours à l'importation de céréales à des prix sans cesse fluctuants. Cette denrée étant devenue un produit stratégique, la Tunisie reste dans ces conditions tributaire de la conjoncture mondiale en matière de disponibilités en produits céréaliiers sur le marché international.

L'analyse technico-économique des possibilités tunisiennes en matière de production céréalière démontre que ce secteur est loin de produire les quantités optimales permettant de satisfaire les besoins de la Tunisie.

Les rendements moyens obtenus dans des conditions normales de pluviométrie n'ont guère dépassé les 7,5 qx/ha toutes céréales. Comparé aux rendements de 15 qx/ha en blé dur, 18 qx/ha en blé tendre et 18 qx/ha en orge obtenus chez les agriculteurs du nord employant rationnellement les moyens de production, ce rendement se trouve très inférieur à ces niveaux.

Ces considérations techniques nous amènent à élaborer un projet tendant à soutenir davantage le secteur pour atteindre les niveaux de rendement acceptables afin que la production satisfasse les besoins et qu'on évite ainsi les importations.

Le gouvernement prévoit chaque année une somme assez importante de devises pour assurer les importations de quantités de céréales correspondant au déficit résultant de la différence entre la production et les besoins.

Une somme de 20.000.000 D est octroyée à l'Office des céréales pour compenser d'une part la différence entre les prix des céréales accordés aux agriculteurs et les prix fixés au niveau de la consommation des dérivés de ces céréales et d'autre part pour combler le déficit à partir des importations.

Le principe d'intervention pour la réalisation du projet de promotion du secteur consiste à maintenir la compensation consentie pour le soutien des prix à la consommation et utiliser la différence pour reviser le prix des céréales à l'aval de la production et pour soutenir plus intensivement les interventions à l'amont, particulièrement au niveau du secteur traditionnel.

Ce projet, grâce à ces interventions, permettrait d'augmenter la production, augmentation qui viendrait graduellement en déduction des quantités à importer.

Pour le réaliser, la somme de 20.000.000. D devrait être considérée dorénavant comme une dotation annuelle destinée à satisfaire les actions ci-dessus mentionnées.

PROJET D'INTERVENTION POUR LA PROMOTION DU SECTEUR CÉRÉALIER :

1 - Etude du soutien des prix au niveau de la consommation des dérivés des céréales :

Le maintien des prix des dérivés des céréales au niveau actuel implique la prise en charge par le gouvernement de la somme résultant de la différence entre les prix de revient de ces dérivés et leurs prix de vente fixés. Cette compensation est programmée sur les 20.000.000 D accordés au secteur.

La programmation de cette compensation pour la campagne 1974-75 est la suivante :

- Subvention de la marge de mouture	2.250.000 D
- Subvention de la marge de planification	1.000.000 D
- Subvention de la retrocession et prime de stockage	400.000 D
- Subvention du transport de farine à l'intérieur du pays	625.000 D

TOTAL : 4.275.000 D

Il est pris en considération, dans l'évolution du volume de la compensation, une progression annuelle de l'ordre de 6 % eu égard à l'augmentation de la quantité de céréales commercialisée à travers les structures officielles et à l'évolution des prix intermédiaires au niveau de la transformation (main-d'oeuvre, équipement etc...). Cette évolution serait donc la suivante (en D).

! ANNÉES	! 1975-76	! 1976-77	! 1977-78	! 1978 - 79 !
! Compensation !	4.550.000	4.820.000	5.120.000	5.500.000

2 - Promotion du secteur céréalier traditionnel : X

Considérant que le secteur moderne de production céréalière se trouve actuellement soutenu grâce aux encouragements en vigueur matérialisés par les subventions que l'Etat accorde sur les moyens de production, considérant que le secteur traditionnel ne profite pas en général de ces encouragements, le projet d'intervention intéressera particulièrement ce dernier secteur.

L'objectif fixé est de faire porter les rendements actuels à nouveaux optima en introduisant l'utilisation rationnelle des moyens de production. Les conditions naturelles étant moins fluctuantes dans le Nord que dans le Centre et Sud, l'intervention sera orientée sur le secteur traditionnel se trouvant dans le Nord.

Les superficies réservées aux céréales dans le Nord se situent au niveau suivant :

B.D.	500.000 ha
B.T.	160.000 ha
Orge	140.000 ha
Avoine	20.000 ha
<u>TOTAL</u>	810.000 ha

Sur les 810.000 ha de toutes céréales, le secteur moderne occupe 35 % de cette superficie, il reste donc pour le secteur traditionnel 65 % représentant une superficie globale de 530.000 ha. En déduisant les superficies considérées marginales, nous prenons comme superficie de l'intervention du projet, 400.000 ha répartis par espèces comme suit :

- B.D.	250.000 ha dont 200.000 à haut rendement
- B.T.	80.000 ha dont 50.000 à haut rendement
- Orge	70.000 ha
<u>TOTAL</u>	400.000 ha

L'hypothèse consistant à intervenir sur les actions exigées à l'amont de la production sur la superficie de 400.000 ha demanderait conjugaison des moyens suivants :

a) Pour le travail du sol

La prise en charge des frais par les agriculteurs eux-mêmes soit directement soit sous-forme de crédit de campagne.

b) Pour les semences

La prise en charge par le projet de la différence entre les prix des semences sélectionnées et conditionnées et les prix des céréales ordinaires (système d'échange actuel "sac pour sac").

Blé dur :

- Blé dur à haut rendement : $200.000 \text{ ha} \times 2,650^D = 530.000 \text{ D}$
- Blé dur ordinaire : $50.000 \text{ ha} \times 2,400 = 76.500 \text{ D}$

Blé tendre :

- Blé tendre à haut rendement : $50.000 \text{ ha} \times 1,920^D = 96.000 \text{ D}$
- Blé tendre ordinaire : $30.000 \text{ ha} \times 1,000 = 30.000 \text{ D}$

Orge :

Auto-approvisionnement en semences
Total Semences :

= P.M.
732.500 D

c) Pour les engrais : La subvention des engrais à 50 %, en plus de la subvention supportée par la caisse de compensation.

1°) - Engrais phosphatés :

- Blé dur et blé tendre à haut rendement :
 $250.000 \text{ ha} \times 2 \text{ q} \times \text{super } 45 \% \times 1,800^D = 900.000 \text{ D}$
- Blé dur et blé tendre ordinaire :
 $80.000 \text{ ha} \times 1 \text{ ql super } 45 \% \times 1,800^D = 144.000 \text{ D}$
- O R G E :
 $70.000 \text{ ha} \times 1 \text{ ql super } 45 \% \times 1,800^D = 126.000 \text{ D}$

2°) - Engrais azotés

- Blé dur et blé tendre à haut rendement
 $250.000 \text{ ha} \times 2 \text{ qx ammonitre } 33,5\% \times 2,500^D = 1.250.000 \text{ D}$
- Blé dur et blé tendre ordinaire :
 $80.000 \text{ ha} \times 1 \text{ ql ammonitre } 33,5\% \times 2,500 = 200.000 \text{ D}$
- O r g e :
 $70.000 \text{ ha} \times 0,7 \text{ ql ammonitre } 33,5\% \times 2,500 = 122.000 \text{ D}$

TOTAL ENGRAIS 2.742.500 D

d) - Pour le désherbant : La prise en charge totale des frais de l'opération par le projet.

Désherbage au 2 - 4 D : $350.000 \text{ ha} \times 2,500^D = 875.000 \text{ D}$

Désherbage spécifique contre la folle avoine :

$100.000 \text{ ha} \times 10,000^D = 1.000.000 \text{ D}$

Désherbages polyvalent : $50.000 \text{ ha} \times 10,000 = 500.000 \text{ D}$

TOTAL DESHERBAGE = 2.375.000 D

La charge globale que demanderaient les interventions ci-dessus énumérées se monterait globalement à près de 5.835.400 D en incluant les imprévus.

La superficie totale de 400.000 ha et les rendements de 15 qx /ha pour le blé dur, 18 qx/ ha pour le blé tendre et 18 qx/ha pour l'orge ^{sont} considérés comme des objectifs à atteindre au bout de quatre années, en partant des rendements de 6 qx/ha pour le blé dur, 6,5qx/ha pour le blé tendre et 6 qx/ha pour l'orge.

Le calendrier d'intervention au cours de ces quatre années peut être détaillé comme suit :

Désignation	1ère année		2ème année		3ème année		4ème année	
	Superf.	Rendem.	Superf.	Rendem.	Superf.	Rendem.	Superf.	Rendem.
Blé dur								
Blé à haut rend.	25.000		62.500		125.000		1200.000	
Blé dur ordinaire	6.250		15.625		31.250		50.000	
<u>Blé dur total</u>	31.250	12	78.125	13	156.250	14	1250000	15
Blé ten. à H; Ren.	6.250		15.625		31.250		500000	
Blé tendre ordin.	4.000		10.000		20.000		32000	
<u>Blé tendre total</u>	10.250	15	25.625	16	51.250	17	82000	18
<u>O r g e</u>	8.500	11	21.250	13	42.500	15	69000	18
<u>TOTAL</u>	50.000		125.000		250.000		1400000	

Le pourcentage des superficies consacrées à chaque spéculation reste le même durant les quatre années du projet. Par ailleurs, les superficies à désherber chaque année par chaque type de produit, restent les mêmes en proportion.

3°) - Intervention à l'aval

L'intervention à l'aval consisterait à réviser le prix des céréales de façon à supprimer la tendance à la substitution de ces cultures par d'autres plus rémunératrices, notamment les fourrages.

En effet la comparaison entre la marge bénéficiaire d'un hectare de céréales (blé dur, blé tendre, orge) et d'un hectare de fourrage (vesco-avoine) montre que celui-ci est plus rémunérateur à l'heure actuelle et qu'il y aurait lieu d'augmenter le prix des céréales de l'ordre de :

- 1,100 pour le blé dur
- 0,400 pour le blé tendre
- 2,500 pour l'orge

Pour avoir une parité dans les revenus des différentes céréales et cultures fourragères associées concurrentes (voir en annexe les détails de calcul de cette parité).

Cette augmentation du prix se traduira par une charge supplémentaire à consentir sur la somme de 20.000.000 D de l'ordre de 3.400.000 correspondant à une quantité de céréales commercialisées de :

- 2.500.000 qx de blé dur
- 800.000 qx de blé tendre
- 700.000 qx d'orge

La justification de cette intervention réside dans le fait qu dans le cas où elle n'aurait pas lieu, les superficies céréalières accuseraient une diminution.

Bien que cette diminution de superficie soit difficile à apprécier, une idée sur son importance peut être donnée en comparant la superficie emblavée en 1974 - 75 à celle de 1973 - 74 et celle - ci à celle de 1972 - 73.

En effet, les emblavures, en 1974-75, ont accusé une augmentation d'environ 50.000 ha, par rapport à 1973 - 74, augmentation qui coïncide avec la réévaluation des prix des céréales à la fin de la campagne dernière. Cependant une diminution de l'ordre de 100.000 ha a été enregistrée pendant la campagne 1972-73. Cette diminution de superficie peut être expliquée par le fait qu'au début de la campagne 1973-74, le prix des céréales n'a pas été révisé.

Supposons que, dans le cas où le prix des céréales augmente, les emblavures céréalières augmentent de 50.000 ha, il y aurait alors un gain de l'ordre de 500.000 qx en 1975-76 correspondant à une valeur d'environ 3.000.000 D.

Ceci montre qu'à la suite des différentes interventions on arriverait à combler le déficit céréalier au bout de quatre années.

Ceci est obtenu en prenant comme hypothèse qu'en l'absence de projet, les importations de céréales passeront de 3.500.000 qx en 1975-76 à 4.100.000 qx en 1979 - 80, ce qui correspond à une augmentation moyenne annuelle de 200.000 qx (mis à part le déficit qui résulterait de la diminution des superficies et l'influence de la climatologie).

Cette moyenne a été retenue à la suite de l'analyse de l'évolution des importations céréalières au cours des dix dernières années.

En comparant l'investissement à l'amont au cours des quatre années du projet à l'augmentation de la production obtenue et par conséquent à la quantité de céréales qu'il y aurait lieu d'importer dans le cas d'une absence d'intervention à ce niveau, on constate qu'il correspond à près au volume de la compensation à consentir pour l'importation.

Cependant l'intervention à l'amont ne peut à elle seule combler le déficit céréalier, car dans le cas où une révision du prix des céréales n'a pas lieu, les superficies réservées à cette spéculation accuseraient une diminution qui aggraverait le déficit actuel.

Une intervention à l'aval s'avère donc nécessaire afin que la Tunisie ne soit plus tributaire de l'étranger en matière de céréales. Cette intervention à l'aval est justifiée même si actuellement l'investissement qui lui correspond est supérieur à la compensation à consentir pour l'importation de la quantité de céréales, importation qui résulterait de la diminution des superficies.

Il est à noter que le financement total prévu pour les différentes interventions à savoir :

- Subvention à la consommation des dérivés.
- Intervention à l'amont
- Intervention à l'aval

n'atteindrait pas la somme de 20.000.000 D soit :

- 1 ère année	15.050.000 D
- 2 ème année	13.000.000 D (1)
- 3 ème année	12.350.000 D (1)
- 4 ème année	11.500.000 D (1)

F E V R I E R 1 9 7 5

(1) Sous réserve qu'il n'y ait pas d'augmentation du prix des céréales pour cette année.

**ETUDE DE LA PARITE DES REVENUS ENTRE LES
DIFFERENTES SPECULATIONS CEREALIERES ET FOURRAGERES ASSO-
LÉES CONCURRENTE**

	FOURRAGE VESCE-AVOINE		BLE DUR 15qx/ha		BLE TENDRE 18 qx/ha		ORGE 18 qx/ha	
	Quantité	Valour on D	Quantité	Valour on D	Quantité	Valour on D	Quantité	Valour on D
- SEMENCES	1 ql	10,000	1 ql	6,100	1 ql	5,500	1 ql	4,000
- Ammonitre 33,5 %	0,5 ql	2,500	1,5 ql	7,500	1,5 ql	7,500	0,7 ql	3,500
- SUPER 45 %	1 ql	3,600	1,5 ql	5,400	1,5 ql	5,400	1 ql	3,600
- DESHERBAGES	-	-		2,500		2,500		2,500
- TRACTION								
- Tracteur	7 h	10,500	7 h	16,000	7 h	16,000	6 h	13,500
- Presse- M.B.	2 h	9,400	1 h		1 h		1 h	
- MAIN - D'OEUVRE	5 j	4,000	7 J	5,600	7 J	5,600	7 J	5,600
- INTERET DU CAPITAL	8 %	3,200	8 %	3,400	8 %	3,400	8 %	2,600
Charges opérationnelles		43,200		46,500		45,900		35,300
Produit brut		100,000		91,500		99,000		72,000
PARITE	A	56,800	B	(A x 46,5) + 46,5	C	(A x 45,9) + 45,9	D	(A x 35,3) + 35,3
A = B = C = D		43,200		15		18		18
NOUVEAUX PRIX DES CEREALES			X ₁	7,200	X ₂	5,900	X ₃	4,500
AUUMENTATION PAR RAPPORT AUX ANCIENS PRIX				1,100		0,400		0,500

EVOLUTION DES PRODUCTIONS ET DES IMPORTATIONS
DES CEREALES

ANNÉES	P R O D U C T I O N		I M P O R T A T I O N		TOTAL (1.000
	Espèces	Quantité	Espèces	Quantité	
65 - 66	B.D.	4.200.000	B.T.	1.492.000	B.T. 2.492
	B.T.	1.000.000	Orge	78.000	B.D. 3.021
	Orge	1.800.000	Maïs	146.000	Orge 1.878
	Total	7.000.000	TOTAL	1.716.000	Maïs 1
				(-1179.000 exp. B.D.)	Total 7.537
66 - 67	B.D.	3.000.000	B.T.	2.562.000	B.D. 3.000
	B.T.	490.000	Orge	829.000	B.T. 3.052
	Orge	800.000	Maïs	390.000	Orge 1.629
	TOTAL	4.290.000		3.781.000	Maïs 390
					TOTAL 8.071
67 - 68	B.D.	2.400.000	B.D.	813.000	B.D. 3.213
	B.T.	420.000	B.T.	3.565.000	B.T. 3.985
	Orge	700.000	Orge	213.000	Orge 913
	TOTAL	3.520.000	TOTAL	4.730.000	Maïs 139
					TOTAL 8.250
68 - 69	B.D.	3.100.000	B.D.	596.000	B.D. 3.695
	B.T.	730.000	B.T.	2.041.000	B.T. 2.771
	Orge	1.300.000	Orge	420.000	Orge 1.720
	TOTAL	5.130.000	Maïs	64.000	Maïs 64
				3.121.000	TOTAL 8.251
69 - 70	B.D.	2.200.000	B.D.	1.186.000	B.D. 3.386
	B.T.	800.000	B.T.	4.207.000	B.T. 5.007
	Orge	800.000	Orge	306.000	Orge 1.106
	TOTAL	3.800.000	Maïs	69.000	Maïs 69
				5.768.000	9.568
70 - 71	B.D.	3.000.000	B.D.	1.182.000	B.D. 4.182
	B.T.	1.500.000	B.T.	2.574.000	B.T. 4.074
	Orge	1.500.000	Maïs	145.000	Orge 1.500
	TOTAL	6.000.000		3.901.000	Maïs 145
					TOTAL 9.901
71 - 72	B.D.	4.000.000	B.D.	902.000	B.D. 4.902
	B.T.	2.000.000	B.T.	1.739.000	B.T. 3.739
	Orge	1.400.000	Maïs	264.000	Orge 1.400
	TOTAL	7.400.000		2.905.000	Maïs 264
					TOTAL 10.305
72 - 73	B.D.	6.500.000	B.D.	325.000	B.D. 6.825
	B.T.	2.620.000	B.T.	1.059.000	B.T. 3.679
	Orge	2.360.000	Maïs	240.000	Orge 2.360
	TOTAL	11.500.000	TOTAL	1.624.000	Maïs 240
					TOTAL 13.124

suite (Evolution des Productions et des Importations de céréales)

73 - 74	!	B.D.	!	5.000.000	!	B.T.	!	2.916.000	!	B.D.	5.000
	!		!		!		!		!		
	!	B.T.	!	2.000.000	!	Orge	!	443.000	!	B.T.	2.916
	!		!		!		!		!		
	!	Orge	!	2.000.000	!	Maïs	!	280.000	!	Orge	6.430
	!		!		!		!		!	Maïs	280
	!		!		!		!		!		
	!	TOTAL	!	9.000.000	!	TOTAL	!	3.639.000	!	TOTAL	14.626
	!		!		!		!		!		

	1ère année : 50.000 ha			2ème année : 125.000 ha			3ème année : 250.000 ha			4ème année : 400.000 ha		
	Superficie ha	Investisse. D	Augmentation de la produc- tion qx	Superficie ha	Investisse. D	Augmentation de la produc- tion qx	Superficie ha	Investisse- ment D	Augmentation de la produc- tion qx	Superficie ha	Investissement D	Augmentation de la produc- tion qx
Blé dur à haut rendement	25.000	-		62.500			125.000			200.000		
- Semences	-	66.200		-	165.620		-	332.200		-	530.000	
- Engrais Phosph.	-	90.000		-	225.000		-	450.000		-	720.000	
- Engrais azotés	-	125.000		-	312.500		-	625.000		-	1000.000	
Blé dur ordinaire	6.250	-		15.625	-		31.250	-		50.000	-	
- Semences	-	9.600		-	23.900		-	48.000		-	76.800	
- Engrais phosph.	-	11.250		-	28.120		-	56.250		-	90.000	
- Engrais azotés	-	15.600		-	39.060		-	78.100		-	124.800	
TOTAL BLÉ DUR	<u>31.250</u>	<u>317.650</u>	<u>137.500</u>	<u>78.125</u>	<u>1.759.087</u>	<u>546.875</u>	<u>156.250</u>	<u>1.589.550</u>	<u>1.250.000</u>	<u>250.000</u>	<u>2.541.600</u>	<u>2.250.000</u>
Blé tendre à haut rendement	6.250	-		15.625	30.000		31.250	57.000		50.000	-	
- Semences	-	11.400		-	56.220		-	112.500		-	91.200	
- Engrais phosph.	-	22.500		-	78.120		-	156.250		-	180.000	
- Engrais azotés	-	31.250		-	-		-	-		-	250.000	
Blé tendre ordinaire	4.000	-		10.000	-		20.000	-		32.000	-	
- Semences	-	4.000		-	10.000		-	20.000		-	32.000	
- Engrais phosph.	-	7.200		-	18.000		-	36.000		-	57.600	
- Engrais azotés	-	10.000		-	25.000		-	50.000		-	80.000	
TOTAL BLÉ TENDRE	<u>10.250</u>	<u>86.350</u>	<u>87.125</u>	<u>25.625</u>	<u>22.365</u>	<u>243.437</u>	<u>51.250</u>	<u>431.750</u>	<u>538.125</u>	<u>82.000</u>	<u>680.800</u>	<u>943.000</u>
O r g e	8.500	29.750	42.500	21.250	75.430	148.750	42.500	148.750	382.500	69.000	223.000	828.000
- Engrais phosph.	-	14.900		-	38.250		-	74.250		-	119.200	
- Engrais azotés	-	14.850		-	37.180		-	74.250		-	118.800	
Désherbages	50.000	296.000		125.000	742.200		250.000	1.484.400		400.000	2.375.000	
Travail du sol	-	P.II		-	P.II		-	P.II.		-	P.II.	
T O T A L	<u>50.000</u>	<u>729.750</u>	<u>317.125</u>	<u>125.000</u>	<u>2.599.000</u>	<u>939.062</u>	<u>250.000</u>	<u>3.654.450</u>	<u>2.126.225</u>	<u>400.000</u>	<u>5.835.400</u>	<u>4.021.000</u>
Evolution des importations	3.500.000 qx			3.700.000 qx			3.900.000 qx			4.100.000		
- Augmentation de la production	317.100 qx			939.000 qx			2.126.200 qx			4.021.000		
- Reste à importer	3.182.900 qx			2.761.000 qx			1.773.800			079.000		
- Subvention à la consommation des dérivés.	4.550.000 D			4.820.000 Dinars			5.120.000 D			5.500.000		
- Investissement	729.750 D			2.599.000 D			3.654.450 D			5.835.400		
- Compensation à l'importation 2D/ql	6.365.800 D			5.522.000 D			3.555.600 D			160.000		
S/ TOTAL :	11.645.550 D			12.941.000 D			12.330.000 D			11.495.400		
- Révision du prix des céréales	3.400.000			P.II.			P.II.			P.II.		
TOTAL INVESTISSEMENT	=/	15.050.000 D		=/	13.000.000 D		=/	12.350.000 D		=/	11.500.000 D	

FIN

12

VUUR